CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E182999** **VALABLE JUSQU'AU** **06/10/2027**

ÉDITÉ LE 20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/1998

Raison sociale : ENTREPRISE KARSANDI

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/07/2021

Capital : 7 622

20 AVENUE DE LA FEUILLADE
ZA DU MEYROL
26200 MONTELIMAR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS

Siret : 420 820 441 00038

Téléphone : 09 52 84 11 93 **Fax :**

Portable : 06 48 34 87 37

Code NACE : 4331Z

Responsabilité légale :
GROUPE KARSANDI (849 996 061) / KARSANDI TEVFIK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Numéro caisse de congés payés : 8003668

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010902212804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010902212804

Site Internet : http://www.groupekarsandi.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

E-mail : contact@karsandi.com

Effectif moyen : 26 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 204 109 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur	26	06/10/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		06/10/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/10/2026 07:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E182999** **VALABLE JUSQU'AU** **06/10/2027**

ÉDITÉ LE **20/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/1998
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/07/2021
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS

Siret : **420 820 441 00038**
Code NACE : 4331Z
Numéro caisse de congés payés : 8003668

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010902212804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010902212804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **ENTREPRISE KARSANDI**

20 AVENUE DE LA FEUILLADE
ZA DU MEYROL
26200 MONTELIMAR

Téléphone : 09 52 84 11 93 **Fax :**
Portable : 06 48 34 87 37

Site Internet : http://www.groupekarsandi.fr
E-mail : contact@karsandi.com

Responsabilité légale :
GROUPE KARSANDI (849 996 061) / KARSANDI TEVFIK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 26 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/10/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	06/10/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/06/2026
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	11/06/2026
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	11/06/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/10/2026 07:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.